



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Les accords de résilience de l'agence de l'eau

Exemple sur le bassin de la Vienne

*deux accords de résilience sur le bassin de la Creuse
et sur les têtes de bassin en Haute-Vienne*

Séminaire #3 – Changement climatique et ressource en eau sur le bassin de la Vienne

EPTB Vienne – Maison de la Région Nouvelle Aquitaine - Limoges

27 mai 2024

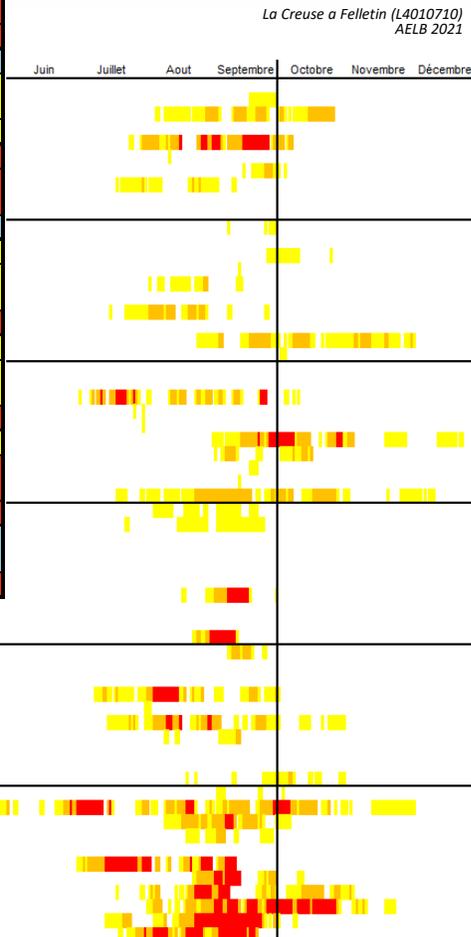


Les accords de résilience de l'agence de l'eau

Exemple sur le bassin de la Vienne

Le contexte... local

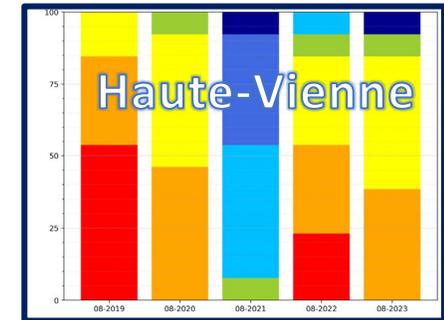
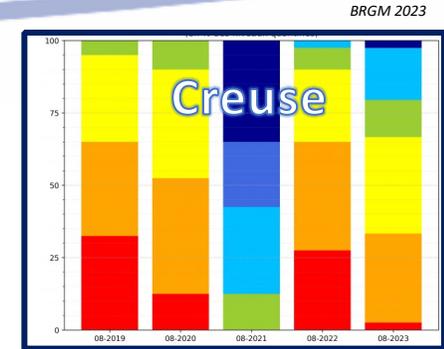
Cours d'eau	Code station ref	Seuils réf (l/s)		Jours dépassement/an		
				Moyenne des années 1990	2000	2010
La Creuse à Felletin	L40107 10	Alerte	510	5,6	12,3	20,5
		Alerte renforcée	390	1,8	4,2	19,9
		Crise	270	2,4	2,0	19,9
La Creuse à Glénic	L42107 10	Alerte	850	1,9	3,9	9,6
		Alerte renforcée	655	0,8	4,3	9
		Crise	460	0,3	0,7	4,9
La Rozeille à Moutiers-Rozeille	L40330 10	Alerte	160	9,6	7,9	25,4
		Alerte renforcée	113	6,3	5,2	13,7
		Crise	66	1,8	5,5	1,3
La Petite Creuse à Fresselines	L44117 10	Alerte	430	3	1,3	14,1
		Alerte renforcée	315	3,4	0	6,5
		Crise	200	0	0,3	8
La Gartempe à St-Victor en M.	L50018 10	Alerte	210		10,5	10,4
		Alerte renforcée	175		6,4	9,8
		Crise	140		0,4	12,4
Le Taurion à Pontarion	L02315 10	Alerte	810	7,9	9,2	17,7
		Alerte renforcée	605	2	4,8	21,1
		Crise	400	2,2	2	6,1
		Alerte renforcée	113		1	4,7
		Crise	66		0,8	20,5



Un nombre de jours de dépassement des seuils de référence de crise de 3 à 10 fois plus élevé dans les années 2010 que dans les années 90...

Une fréquence d'année plus sèche plus forte et une période de tension plus longue, plus tôt au printemps et plus tard en automne.

2019 et 2022, deux années de référence avec des citernages qui se multiplient dans les communes et les syndicats d'eau.



Evolution quantitative du niveau de remplissage des piézomètres

(en % des niveaux quantifiés)

- Très Hauts
- Hauts
- Moyennement Hauts
- Moyen
- Moyennement Bas
- Bas
- Très Bas



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Les accords de résilience de l'agence de l'eau

Exemple sur le bassin de la Vienne



Le contexte... de bassin, national

Un plan Eau gouvernemental autour
53 mesures organisées en 3 axes :

- la sobriété des usages
- la disponibilité de la ressource
- la qualité de l'eau et la restauration des écosystèmes sains et fonctionnels

Été 2023 : près de 1,8 millions de personnes sont touchés par des restrictions en eau sur le Bassin Loire-Bretagne

Une sécheresse qui succède à un épisode 2022 déjà particulièrement éprouvant. « Parmi les territoires les plus touchés, certains ont dû s'approvisionner par camions citernes », explique Stéphanie BLANQUART, directrice adjointe de la délégation Poitou-Limousin. « Quand l'eau ne coule plus au robinet, la prise de conscience est brutale... » - EauMag - 2024



ÉCONOMISER L'EAU POUR TOUS LES ACTEURS

OBJECTIF
-10 % d'eau prélevée d'ici 2030

SÉCURISER L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE

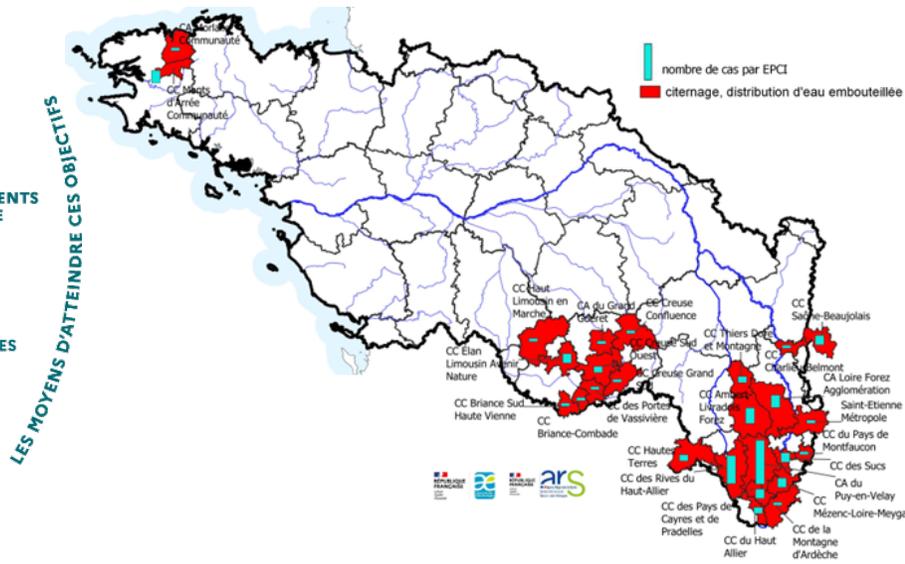
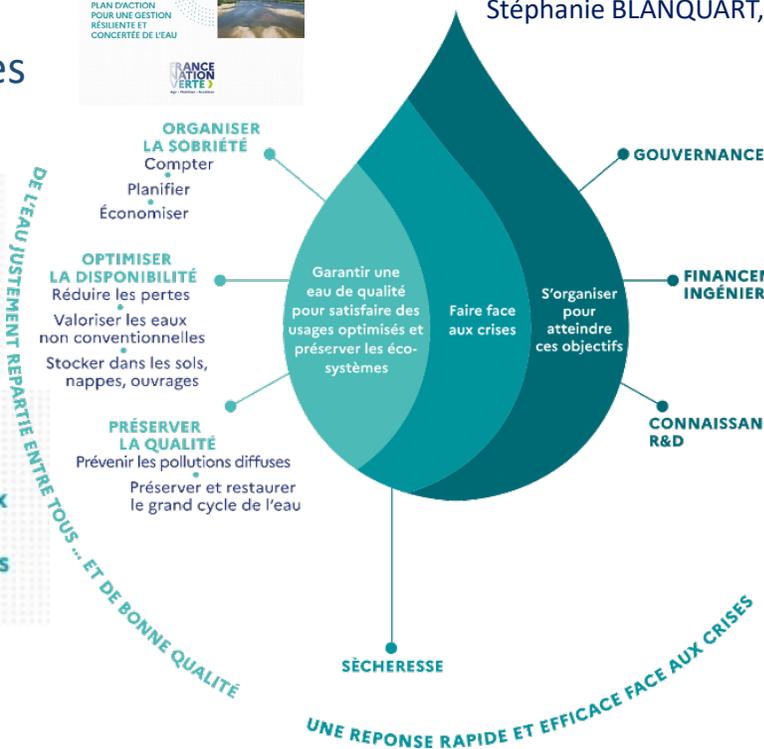
OBJECTIF
Réduire les fuites et sécuriser l'approvisionnement en eau potable

MIEUX MESURER

OBJECTIF
mieux piloter la ressource en mesurant mieux les volumes prélevés

PRÉVENIR LES POLLUTIONS

OBJECTIF
Prévenir la pollution des milieux aquatiques et, en particulier, renforcer la protection des aires d'alimentation de captage





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Les accords de résilience de l'agence de l'eau Exemple sur le bassin de la Vienne



L'accord de résilience – Un outil du Plan de résilience

Le 2nd plan de résilience de l'agence de l'eau comprend 5 leviers d'actions

Il rappelle les actions d'ores et déjà mobilisables dans le 11e programme d'intervention et les propositions permettant d'accroître les actions en faveur de la résilience à destination des porteurs de projets : il comporte les 5 leviers d'action définis dans le cadre de la révision du 11e programme sur la stratégie d'action en matière de gestion quantitative de l'eau et d'adaptation au changement climatique pour les années 2023-2024.

- 1 – La résilience des milieux avec des solutions fondées sur la nature
- 2 – La sobriété des usages
- 3 – Le partage des prélèvements en eau entre les différents usages
- 4 – Le retour à l'équilibre pour les masses d'eau en déficit
- 5 – La sécurisation de la distribution en eau potable

Outils opérationnels

Des modalités renforcées

3 appels à projets :

- sur les réseaux fuyards – 40M€
- sur les autres actions de sobriété – 30M€
- sur la renaturation – 50 M€

Un cadre d'accord de résilience...

100 millions d'euros mobilisés

pour accélérer et renforcer la résilience des territoires

l'agence de l'eau Loire-Bretagne poursuit sa mobilisation avec son plan de résilience des territoires et des milieux naturels

→ vous aide à agir et à accélérer avec :

- des aides plus incitatives,
- des appels à projets.

Les objectifs visés par l'accord de résilience

L'accord de résilience doit permettre d'atteindre les objectifs suivants :

- **Atteindre le plus rapidement la mise en œuvre de la structuration de la maîtrise d'ouvrage sur l'alimentation en eau potable** (Loi NOTRe) en accélérant la montée en compétence des services d'eau du territoire concerné. Il vise également à **favoriser les démarches dites « supra »** sur tout ou parti de la compétence eau potable.
- **Réaliser de réelles économies d'eau :**
 - ✓ *Par le remplacement des canalisations fuyardes – Objectifs 1% de renouvellement et 10% de fuites évités*
 - ✓ *Par une démarche concertée de sobriété des usages – Objectif 10% d'économies d'eau d'ici 2030*
- **Réussir le pari de la prise de conscience des usagers de l'eau** également avec les volets information, communication et sensibilisation sur l'ensemble des démarches entreprises.
- **Réussir rapidement la sécurisation des zones les plus fragiles** en adéquation avec les schéma locaux et départementaux par des projets de pose de réseaux d'interconnexion de sécurisation AEP.
- Il vise **une tarification progressive voire demain une tarification saisonnière de l'eau**. Il intègre également un volet connaissance fine des consommations ou usages de l'eau

Les principes de l'accord de résilience

L'accord de résilience se caractérise par les principes suivants :

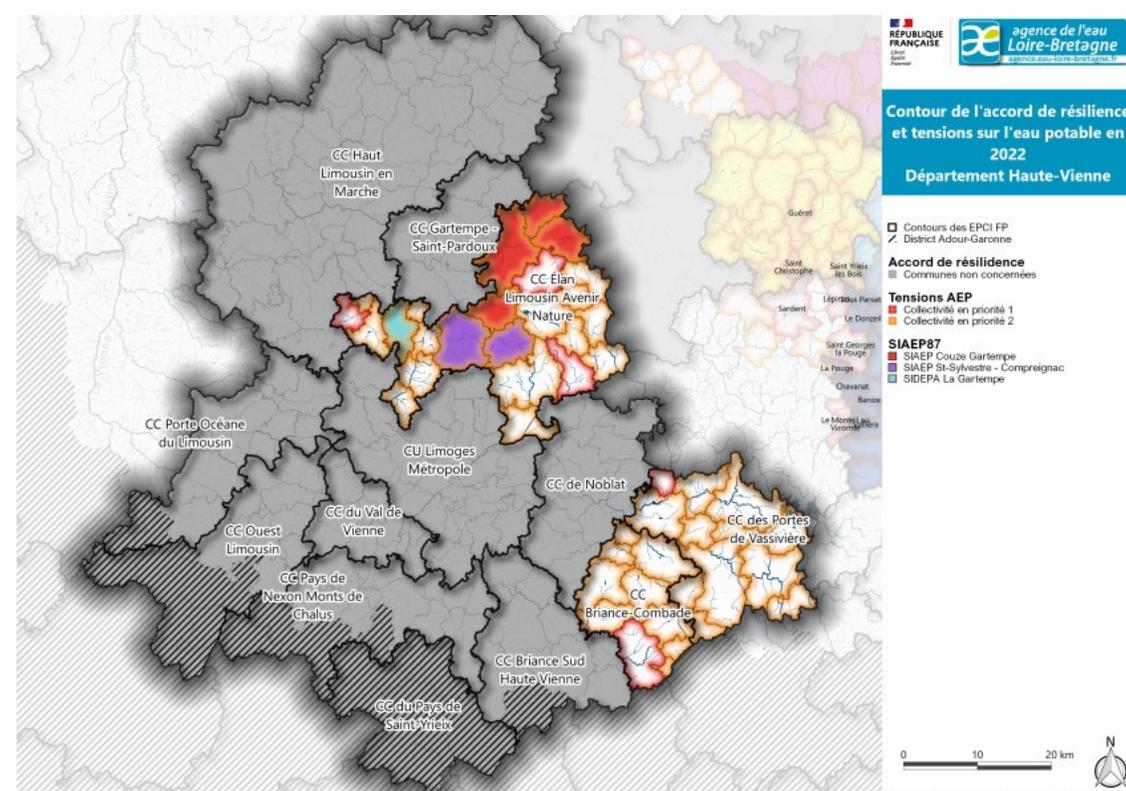
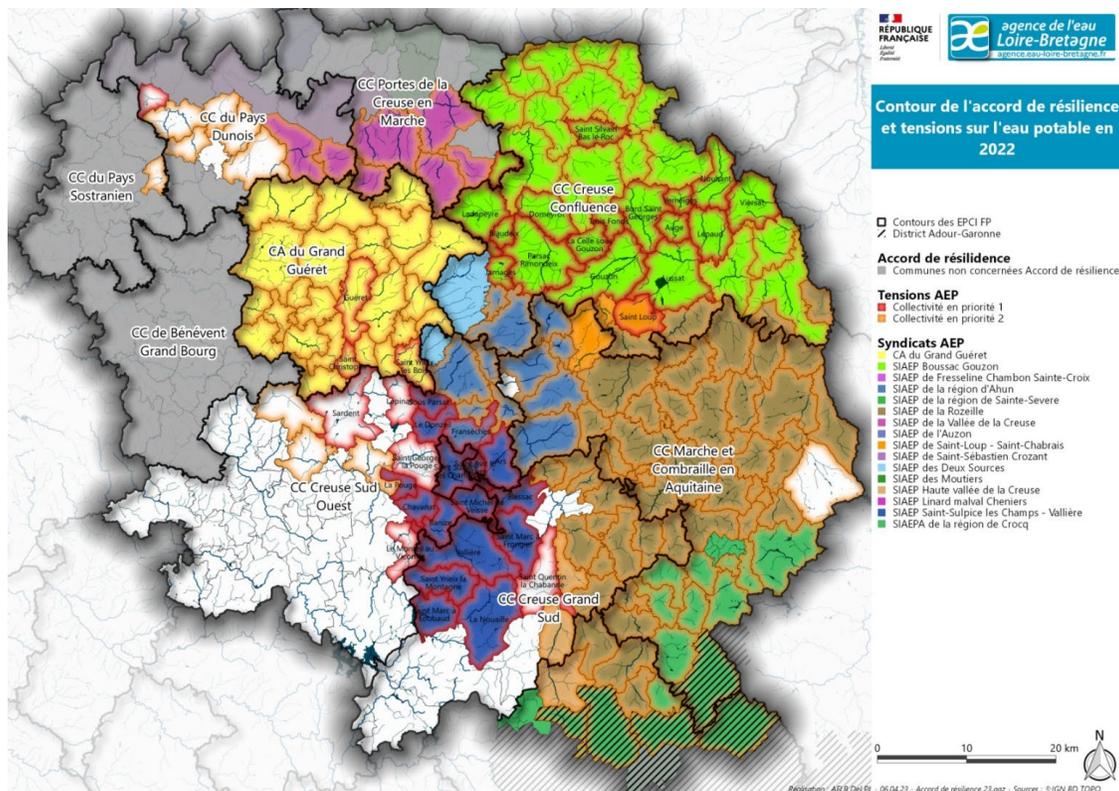
- C'est **un outil contractuel** entre des collectivités et l'agence
- **Il concerne la compétence « eau potable »** dans toutes ses composantes (protection de la ressource, distribution, sécurisation, adduction, économies d'eau, ...).
- **Il est personnalisé a un territoire** et se négocie localement en s'adaptant à la situation de chaque collectivité.
- **Les taux d'aide peuvent être dérogatoires** aux modalités classiques du programme d'intervention de l'agence. Ces taux peuvent aller jusqu'à 70% de subvention.
- Il se définit **uniquement avec des EPCI** (établissements publics de coopération intercommunale)
- Dans la pratique, il associe en plus de l'agence et des EPCI concernés, les services de l'Etat et le Conseil Départemental
- Il faut l'objet d'**une négociation pour une trajectoire de progrès gagnant – gagnant** pour :
 - *accélérer et optimiser la structuration de la maîtrise d'ouvrage*
 - *améliorer la performance des services publics de l'eau potable*
- Il intègre **un programme d'actions ambitieux en matière d'économie d'eau et de sensibilisation des usagers** du service public à la rareté de l'eau. Il fixe une trajectoire de **tarification progressive de l'eau**.

Les accords de résilience de l'agence de l'eau

Exemple sur le bassin de la Vienne

Les deux accords de résilience sur le bassin de la Vienne

Les territoires concernés



Les deux accords de résilience sur le bassin de la Vienne

Les chiffres clefs des accords

	Accord Creuse	Accord Haute-Vienne
Territoire et population	CA Grand Guéret et 6 CC 98 300 habitants 84 % de la population du dpt	3 CC 39 000 habitants 10 % de la population du dpt
Consommation et rendement de réseau actuels	Conso. AEP : 4,5 Mm ³ /an Rendement moyen actuel : 74 % avec 1,4 Mm ³ de fuites	Conso. AEP : 2 Mm ³ /an Rendement moyen actuel : 74 % avec 0,7 Mm ³ de fuites
Nb d'opérations prévues	44 opérations prévues	14 opérations prévues
Montant prévisionnel	45,7 millions €	7,9 millions €
Montant d'aide	25,6 millions € (majoration de 9,5 millions € / au Xle programme)	5 millions € (majoration de 2,2 millions € / au Xle programme)

Les deux accords de résilience sur le bassin de la Vienne

Accélérer la
structuration
de la maîtrise
d'ouvrage

Atteindre 30% du transfert de
compétence au 01/01/25 :

- étude de transfert
- missions d'appui à la mise en œuvre de la compétence

Le contenu
opérationnel

Mettre en
œuvre des
économies
d'eau

- **Réduire la consommation d'eau par les usagers :**
 - .travaux dans les structures publiques,
 - .récupérateurs d'eau pour les particuliers
 - .équiper les abonnés de télé ou radiorelève
- **Réduire les pertes par fuites du réseau :**
 - .réducteurs de pression,
 - .finalisation du comptage de sectorisation
 - .remplacement réseau (1% le plus fuyard)

Sécuriser
l'eau potable

- **Interconnexions** structurantes et interconnexions entre unités de distribution proches telles que prévues aux schémas AEP
+ en Creuse :
- **création d'usines AEP** sur la Creuse, avec substitution de la prise d'eau Gartempe, + périmètres de protection associés



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Les accords de résilience de l'agence de l'eau

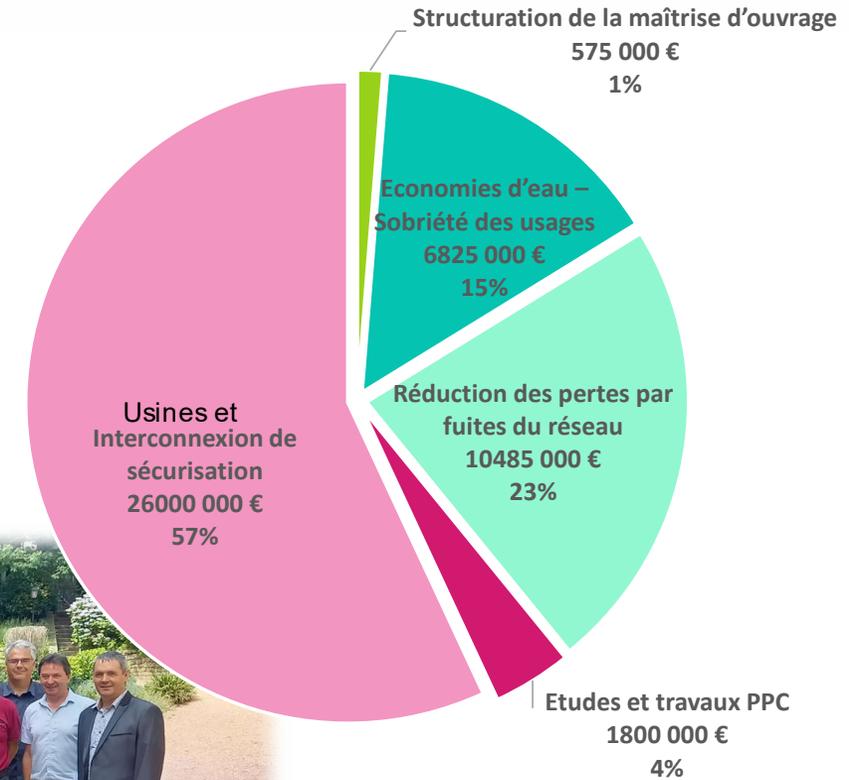
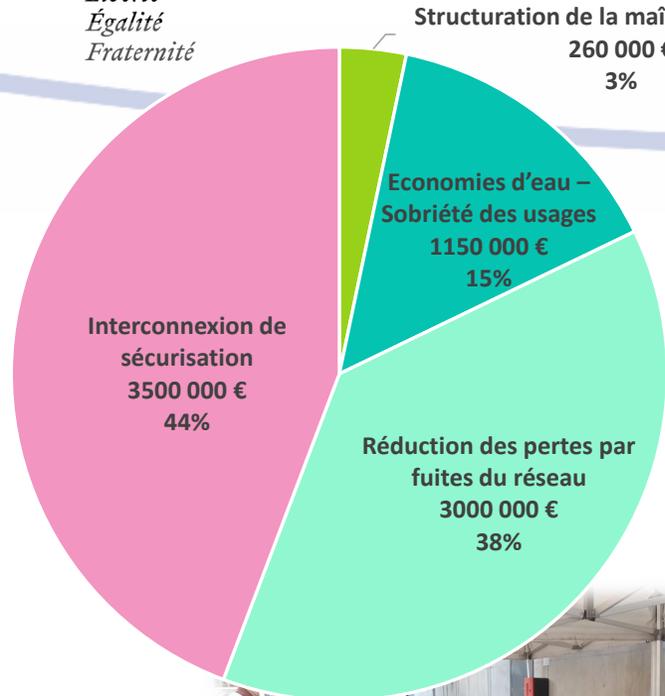
Exemple sur le bassin de la Vienne



Les deux accords de résilience sur le bassin de la Vienne

Un montant d'investissement de
53,6 M€

Une aide projetée de **30,6 M€**
+11,7 M€



Signature de l'accord le 22 septembre 2023 sur le site de l'usine AEP de Vienne-Combade à Saint-Léonard de Noblat.



Signature de l'accord le 10 juillet 2023 à la Préfecture de la Creuse à Guéret.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Les accords de résilience de l'agence de l'eau

Exemple sur le bassin de la Vienne



Etat d'avancement des deux accords de résilience

Axe 1 – Structuration de la maîtrise d'ouvrage

Intégralité du territoire couvert par des études de transfert de compétence

7 postes financés pour accompagner la mise en œuvre de la structuration de la maîtrise d'ouvrage AEP

6 EPCI-FP sur 10 ont ou auront anticipé le transfert de la compétence AEP

Axe 2 – Economies d'eau

Un partenariat renforcé : EPTB Vienne, CPIE Creusois

Réseaux fuyards : 23 opérations – 18 bénéficiaires – 60 km de réseaux à renouveler – 67 000 m³/an

économisés soit 4% du total des fuites estimées.

12 700 récupérateurs d'eau de pluie (sur 14 600 prévus)

11 920 kits de matériel hydro-économe

39 758 têtes émettrices sur compteurs AEP (sur 24 000 prévus)

Axe 3 – Sécurisation AEP

Finalisation de la sécurisation AEP par le syndicat Vienne-Combade

Interconnexion sur la CA Grand Guéret

Projets à venir sur Cheissoux, SEC 23, CC Pays Dunois et CC Portes de la Creuse en Marche

12,2 M€ d'aide
accordée en
moins d'1 an
Pour 36
opérations



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Les accords de résilience de l'agence de l'eau

Exemple sur le bassin de la Vienne



L'agence lauréate des Victoires des acteurs publics

L'agence a été lauréate des Victoires des acteurs publics – « victoire de l'organisation » le 7 février 2024 pour la mise en œuvre des accords de résilience, outils innovant de contractualisation avec les collectivités.

Une récompense qui salue la réactivité de l'agence et l'action des agents qui ont accompagné les élus des territoires dans une trajectoire globale de progrès.

En 2023, 17 accords de résilience qui ont pu être signés avec plus de 130 collectivités sur les 150 qui avaient été durement touchées par la sécheresse en 2022 dont ceux de la Creuse et de la Haute-Vienne.

LES VICTOIRES
DES ACTEURS PUBLICS



Martin GUTTON en présence du Ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires lors de la remise du prix le 7 février 2024 à la Présidence de l'Assemblée nationale